

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération 2026_05_29

Objet: Désignation du représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire

Le vingt mai deux mille vingt-six, à quatorze heures à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA à Nantes, dûment convoqué par courrier en date du treize mai deux mille vingt-six, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents: 16 (pour 24 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); M. Éric PROVOST (3 voix); M. Jean-Yves HENRY (2 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Raymond CHARBONNIER (1 voix); M. Hervé CREMET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Mickaël DERANGEON (1 voix); M. Alain GIRARD (1 voix); M. Jean-Marc JOUNIER (1 voix); M. Stéphane MENAGER (1 voix); M. André LANCIEN (1 voix); M. Michel PAGEAU (1 voix); Matthieu ROBERT (1 voix); M. Olivier ROUSSEZ (1 voix)

Absents représentés : 6 (pour 14 voix)

M. Fabien GRACIA (4 voix) donne pouvoir à M. GUITTON ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Jean-Pierre BELLEIL (3 voix) donne pouvoir à M. HENRY ; M. Nicolas CRIAUD (2 voix) donne pouvoir à M. PROVOST ; M. Laurent HAY (1 voix) donne pouvoir à M. PAGEAU ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL.

Assistaient également:

Xavier LEPREVOST (Délégué suppléant d'Erdre et Gesvres); Mme Pierrette ORAIN (Déléguée suppléante d'Estuaire et Sillon); M. Bernard LAMBERT (Délégué suppléant de Sèvre et Loire); MM Denis THIBAUD et Bernard MAILLARD (Délégué titulaire au collège Goulaine Divatte et délégué suppléant de CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo).

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif).

Secrétaire de séance: Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Nombre de présents ou représentés: 22

Quorum : 12

Nombre de voix exprimées: 38

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat Loire Aval ;

Vu l'absence d'opposition de procéder à la désignation par main levée ;

Vu la candidature unique de M. Jean-Sebastien GUITTON pour être désigné représentant ;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant :

L'organisation des élections municipales a pour effet de mettre fin au mandat de tous les élus des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au sein des commissions administratives.

Quand bien même les membres de la CLE ont été réélus lors du renouvellement général de 2026, ils ont perdu entre-temps le mandat pour lequel ils ont été désignés comme membres par le président de l'association des maires de Loire-Atlantique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (collège commun)

- **Désigne** pour le représenter au sein de la Commission Locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire, M. Jean-Sebastien GUITTON.

Fait à Vertou, le 20 mai 2026

Le Président,

Jean-Sébastien GUITTON

